



Dans ce montage, voilà comment les opposants voient l'implantation de l'usine de tarmac, à Sart-Bernard.

# Le refus de suppression du chemin freine le dossier Sotraplant

**ASSESSÉ** Conseil communal

Le conseil a refusé à l'unanimité la demande de suppression d'un chemin traversant le Bois Robiet. Son refus rend difficile l'installation d'une usine de tarmac.

**N**on, on ne distribuait pas des billets de 100€, lundi soir, à Assesse... Pourtant, dès le début de ce dernier conseil communal d'avant vacances, 83 personnes étaient déjà scotchées à leur écran en attendant le début de la visioconférence.

Pourquoi une telle audience ? Le conseil communal était amené à se prononcer sur la possible suppression d'un chemin communal traversant le Bois Robinet, là où Sotraplant veut construire une usine d'enrobés. Sans la cession de ce domaine public, le projet de Sotraplant aurait sérieusement du plomb dans l'aile. Quand on connaît la frilosité de certains riverains, d'habi-

tants de communes environnantes ou encore d'associations à l'encontre de ce projet, on comprend mieux le vif intérêt suscité par ce débat public.

En début de séance, à l'occasion d'une interpellation citoyenne, Philippe Blerot a d'ailleurs exprimé, au nom de l'ASBL Covisart et du Comité N931, son souhait de voir le conseil s'opposer à la suppression de cette voirie. Il a également souligné les impacts potentiels, selon lui, de cette usine tant sur la santé que sur les finances communales, car la société demandeuse aurait pratiquement le monopole en matière de tels travaux, ce qui risque de faire monter les prix.

Amené à se prononcer, le conseil a finalement voté

unanimentement contre la suppression de cette voirie. Pour défendre cette position, le bourgmestre Jean-Luc Mosseray a expliqué que les différents services avaient étroitement travaillé avec le collège communal et qu'une société externe avait réétudié l'ensemble du dossier. Par ailleurs, et contrairement à ce qu'affirmerait Sotraplant, le chemin en question est toujours utilisé, a précisé l'échevine Nadia Marcolini.

## Des recours possibles

Bien entendu, le demandeur aura la possibilité d'aller en recours auprès du Ministre Borsus. Si celui-ci reste sourd aux arguments de la commune et aux oppositions des habi-

tants, ce sera alors le Conseil d'État.

Les habitants sont prêts à aller jusqu'au bout. Ceux-ci ont reçu des dons pour consulter un avocat. De même, les autorités communales ont fait savoir qu'une série d'avocats avaient été contactés pour défendre le dossier.

Précisons que six membres d'ALN étaient absents lors de ce conseil. Marc Pierson a expliqué qu'il ne s'agissait pas d'un geste politique, mais bien d'absences liées aux vacances. Une précision importante quand on sait que le groupe ALN, de tendance libérale, pourrait être amené à s'opposer à une décision du ministre Willy Borsus.

FREDDY GILLAIN

## VITE DIT

### DE NOMBREUX OPPOSANTS

Des associations telles qu'Inter Environnement Wallonie, Natagora, le GAL Pays des Tiges et Chavées, les scouts du château de Courrière, le cercle des Naturalistes de Belgique, la ligue royale belge pour la protection des oiseaux, l'association de défense des sites des vallées du Namurois, Ardenne et Gaume et des chemins de Wallonie sont également opposées à la suppression de ce chemin forestier.

### HOMMAGE AUX VICTIMES

En cours de conseil, la présidente de celui-ci, Caroline Dawagne, a rendu hommage aux victimes des inondations et s'est réjoui de la solidarité qui s'est développée pendant ces journées.

### LA VENTILATION NATURELLE COMME OBJECTIF

Durant la séance, on a également appris que divers travaux vont être effectués à la maison communale pour mettre des châssis ouvrants, afin de bénéficier d'une ventilation naturelle. Le crédit prévu a été augmenté de 50 000 € et s'élève à 70 000 €.

### 34 606 € POUR L'OFFICE DU TOURISME

Des aménagements intérieurs sont prévus à l'office du tourisme pour un montant estimé à 34 606 €.

### APPELS À CANDIDATURES

Un appel à candidatures va être lancé en vue de sélectionner un gestionnaire de réseau de distribution pour l'électricité. La gestion actuelle se termine en 2023 et la prochaine est prévue pour 20 ans.

Deux appels à candidatures également pour des postes de direction aux écoles communales d'Assesse et de Courrière. F.G.